



Ecole coopérative occe / Ape

Par **nani15**, le **29/05/2017** à **17:23**

Bonjour
Je fais partie d'une APE d'une école primaire.
Nous organisons toute l'année des ventes et manifestations pour collecter de l'argent et de financer des achats ou projet pour les élèves.
La relation entre les parents et l'équipe enseignante n'étant pas idyllique les cotisations à l'OCCE de l'école sont en baisse.
A contrario, les nombreuses actions de l'APE ont du succès.
Nous avons organisé et financé le marché de Noël, la fête de fin d'année, des achats de jeux de cours, et une olympiade pour les enfants.
Aujourd'hui l'équipe enseignante nous reproche nos actions sous prétexte du manque d'argent et nous demande de limiter nos actions.
Pouvez-vous s'il vous plaît, me dire quelles sont les limites entre OCCE et une APE ?
Que pouvons-nous faire ?
Merci de votre aide et retour
Cordialement

Par **morobar**, le **29/05/2017** à **17:31**

Bonjour,
L'OCCE est une association comme une APE, mais reconnue d'utilité publique.
Hors la nécessité de conserver des liens avec l'équipe enseignante, vous n'avez aucun devoir de réserve à observer.
Vous faites ce que vous voulez et ils font ce qu'ils peuvent.